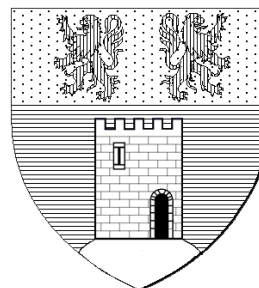


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 16 JUILLET 2021

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, MICHEL Cédric, FEMY Michaël. M. BLANC Yves avait donné pouvoir.

Absents : Mme TRÉMORI Marie-Line, et M. RICHAUD Guillaume, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 21h00 en présentant les excuses d'Yves BLANC (procuration Philippe MAGNUS) et donne lecture de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2021

Il a été omis d'indiquer que le karcher a gelé.

Ne faisant l'objet d'aucune autre remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

La propreté du village laisse à désirer. Un effort particulier sera réalisé en vue de la fête du 15 août.

Les arrêtés relatifs aux jeux de boules et à la divagation des chiens seront rappelés.

Établi le : 17/09/2021

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le City stade sera livré début août. Christine indique qu'il devrait être opérationnel pour la fête. Compte-tenu du contexte sanitaire, l'inauguration est reportée. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a attribué une subvention de 17 000 € pour cette réalisation.

Le Maire, les Adjoints et Yves BLANC ont rencontré Yves DABRIN pour la réfection du mur de soutènement de l'impasse du Moulin. Yves DABRIN est d'accord pour que les travaux de renforcement s'effectuent et s'ancrent sur sa propriété. L'entrée de son terrain sera aménagée en conséquence. Yves BLANC élaborera un croquis formalisant l'accord qui sera annexé à la convention à signer entre la Commune et Yves DABRIN.

Les élections régionales et départementales se sont déroulées dans de bonnes conditions. Le Maire remercie les conseillers et toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour tenir les bureaux.

Le recours en annulation du refus de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour gonflement/dégonflement des argiles dans le village a été déposé devant le Tribunal Administratif de Grenoble. L'indivision DARONNE-DROGUE-FAVIER devrait faire de même. Sur les conseils du Conciliateur de Justice de Montélimar les personnes concernées peuvent se constituer en association.

Une visite sera organisée au cours de l'été en vue de la délimitation des futures concessions dans la partie nouvelle du cimetière. Accord est donné pour la cession d'une alvéole trentenaire dans le columbarium à Viviane et Dominique MIONE pour la sépulture de leur grand-mère Madame Nancy BESSON.

Alex a procédé à l'achat d'une nouvelle tondeuse au prix de 1.686 € HT.

Des incivilités régulières se produisent rue du Lavoir. Des pneus ont été crevés. Les gendarmes se sont déplacés et ont enregistré les plaintes des victimes. Une enquête est en cours. Des rondes seront effectuées ainsi que la pose de caméras.

Une réunion est prévue le 20 juillet sur l'expérimentation de l'interdiction de stationner dans des gorges de la Méouge les trois premières semaines d'août.

Le 23 juillet les Maires de la Vallée se réuniront à Barret-sur-Méouge pour travailler ensemble sur leur organisation interne et sur les possibilités de mutualisation du matériel, des commandes de prestations et du personnel.

Le mercredi 25 août à 16 heures, la commission départementale « embellissement et cadre de vie » sera reçue pour un accompagnement à la valorisation paysagère et végétale de la commune.

Le vendredi 27 août à 10 H 00 seront reçus le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 26) ainsi que la CAF de la Drôme pour la valorisation des bâtiments communaux et le projet d'aménagement de l'Écurie SARLIN.

Une journée de valorisation du tilleul sera organisée par le Parc Naturel des Baronnies Provençales le vendredi 8 octobre à Buis les Baronnies.

3- RÉFECTION DE LA PLACE DU ROUSSON : RÉCEPTION DU CHANTIER

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La place du Rousson vient d'être refaite par la Routière du Midi. Le devis a été réactualisé en fonction des travaux effectués.

Un problème a été signalé sur les bouches à clef. Des vérifications seront effectuées préalablement au règlement de la facture.

4- ORDURES MÉNAGÈRES : RESPECT DES SITES DE TRI

Contacts ont été pris avec les responsables identifiés du non-respect des lieux de collecte des ordures. Néanmoins, le phénomène se poursuit et s'amplifie. Les arrêtés seront diffusés pour préciser les règles et les sanctions.

Après une période d'information, de sensibilisation et de prévention et si la situation ne s'améliore pas, la verbalisation sera inévitable.

En attendant l'aménagement du lieu de stockage à proximité de l'ancienne école, les deux bacs supplémentaires installés provisoirement à l'angle du chemin de la Pinié seront déplacés sur la route d'Éourres à proximité du Pont des Iscles.

Il est rappelé que des composteurs collectifs à la disposition de tous ont été installés pour réduire le volume des déchets. Leur utilisation reste à développer.

Après une période d'information et si la situation ne s'améliore pas, la verbalisation sera nécessaire.

5- ECOLE DE SÉDERON : FRAIS DE SCOLARISATION DES ÉCOLIERS

Il s'agit d'un problème récurrent qui remonte à la fermeture des écoles en 1992 pour maintenir celle de Séderon.

Séderon faisant payer l'investissement alors que sa DGF est majorée du fait des charges de centralité, LACHAU n'a pas adhéré au SIVOS.

Un premier contentieux a été purgé en 2009 avec remise à un niveau de 1 500 €/enfant/an.

A l'heure actuelle, il est constaté une différence significative de facturation des frais de scolarisation variant du simple au triple entre Barret-sur-Méouge (moins de 1 000 €) et Séderon (plus de 3 000 €).

Le Conseil Municipal jugeant cette situation inacceptable, il a été demandé en début de mandat au Président du SIVOS de clarifier la situation. De très nombreuses communes partagent cette volonté.

Suite à ces demandes d'explications et de recalcul des participations, plusieurs réunions ont été organisées depuis un an sans beaucoup d'avancées.

C'est la raison pour laquelle les communes de Ballons et de Lachau ont souhaité faire bouger les choses lors de la réunion du SIVOS du 7 juillet.

En l'absence de Lou, Christine a représenté la Commune.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le problème semble lié notamment à l'absentéisme chronique d'un agent qui alourdit des charges conjugué à des modalités différentes de calcul des frais de scolarité selon que les communes appartiennent ou pas au SIVOS.

Suite à cette présentation, le débat est ouvert.

Il en ressort que la seule solution est de pouvoir faire évoluer les choses de l'intérieur en conditionnant l'adhésion de la Commune de LACHAU à :

- La seule facturation aux communes des frais de fonctionnement, l'investissement étant pris en charge par la commune de Séderon, propriétaire du bâtiment,
- Un examen poste par poste des dépenses de fonctionnement,
- Un objectif affiché de tendre vers une meilleure gestion du personnel et une maîtrise des dépenses,
- Une révision des statuts du SIVOS pour des responsabilités partagées entre les communes membres,
- Un calcul des participations des communes transparent, équitable sur la base de critères bien définis.

A l'unanimité, Lou et le Maire sont mandatés pour porter cette demande auprès du Président du SIVOS et, si elle est partagée, travailler avec les autres communes sur un nouveau mode de calcul équitable et une gestion transparente.

6- FÊTE VOTIVE DU 15 AOÛT 2021

Malgré les incertitudes et les annulations des festivités dans les communes voisines, il est décidé de reconduire le programme de 2020 pour la fête votive dans le respect des consignes sanitaires qui évoluent en permanence.

Cédric est en contact avec la Préfecture de la Drôme et force est de constater que les règles varient d'un département à l'autre.

Le programme est validé avec les adaptations suivantes :

- Concours de boules avec deux challenges « Louis BOREL » pour la doublette du 14 août et « Gilles AMIC » pour la longue du 17 août. Les dotations des challenges sont apportées par les familles (500 € par les fils de Louis BOREL – 200 € par la famille de Gilles AMIC), Nathalie du Relai de la Tour prend en charge la triplette du 16 août, la Commune la triplette mixte du 15 août (350 €, délibération n°2021-33), le Comité des fêtes, le Féminin et les jeux d'enfants. Pour la deuxième année consécutive, le bal étant supprimé, il n'y aura pas de quête.

- Karaoké le vendredi 13 en soirée organisé par Cécile Grosjean et le Relai de la tour (participants assis et restauration sur place à emporter).

7- DEMANDE DE SUBVENTION

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Martine MOULET de Ballons est en lien avec le Président de la Fédération Départementale de Handball qui souhaite développer la pratique dans le secteur. Pour ce faire, elle a créé une association qui travaille avec des professionnelles confirmées et a sollicité une aide du Département de la Drôme auprès des Conseillers Départementaux qui ont mis comme préalable à leur aide un soutien des communes.

Le Conseil Municipal s'accorde sur une subvention de principe de 50 € accompagnée d'une mise à disposition du City Stade pour les activités à titre scolaire ou associatif (délibération n°2021-32).

8- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de communes : les travaux portent sur les statuts du SMIGIBA (Syndicat Mixte de Gestion du Buech et de ses Affluents) et sur la compétence GEMAPI relative à l'entretien des berges et des cours d'eau, compétence qui a été transmise aux Communautés de Communes sans moyens financiers pour faire face à des travaux énormes.

Station d'épuration : le rapport du SATESE mentionne que les drains d'aération du bi-filtre ont été vidangés. Le rejet est de bonne qualité au vu des résultats d'analyses de l'échantillon prélevé sur 24 heures. Les orifices des tuyaux d'aspersion du champ d'infiltration sont à agrandir avec une mèche DN 10 voire 15 mm afin d'en faciliter l'écoulement et d'en éviter les colmatages intempestifs par les filasses.

Les résultats sont bons mais les installations sont à surveiller. Une pompe de la station est en réparation et les deux autres sous surveillance. Le devis jugé trop cher notamment au niveau des frais de transport, sera renégocié avec l'entreprise MICHELLIER de Caromb au niveau des réparations et de l'achat d'une pompe neuve pour faire face à d'éventuelles pannes sur les deux autres.

9- QUESTIONS DIVERSES

La Fédération Nationale des Communes Forestières attire des communes sur les décisions de l'État d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes au financement de l'ONF (de 7.5 M€ à 10 M€ en 2025).

Stationnement : Josiane et Jean-Philippe PETERS alertent sur le stationnement anarchique sur la placette face à l'ancienne Poste qui interdit l'accès aux garages des riverains et proposent un aménagement léger à leur charge. Une délégation du Conseil Municipal se rendra sur place au cours de l'été pour examiner les solutions les plus adaptées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h45 en remerciant les participants et en indiquant qu'en période estivale des réunions de travail seront organisées autant que de besoin.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet